

Dunkerque, le 20 octobre 2009

Communiqué de Presse

Proposition de mise en place de mesures mensuelles de la concentration de dioxine au sein des rejets atmosphériques du CVE (Centre de valorisation énergétique)

Le 20 octobre 2009 s'est réuni le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) en préfecture de Lille. Cette instance, composée de représentants de l'Etat, des corps institués et d'associations, a examiné un projet d'arrêté préfectoral complémentaire relatif aux mesures de dioxine dans les rejets atmosphériques du CVE. Dans ce texte, il est proposé de passer d'un suivi trimestriel à un suivi mensuel.

En juillet dernier, les mesures de contrôles trimestriels effectuées par l'autorité compétente ont fait apparaître un dépassement du seuil prévu dans l'arrêté initial de fonctionnement de l'équipement CVE.

Depuis, l'exploitant a pris toutes les mesures nécessaires pour corriger cet état de fait et revenir à une situation normale.

Un point d'information sur ces événements est d'ailleurs envisagé avec les autorités lors de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) prévue avant la fin de l'année, CLIS convoquée à l'initiative du sous-préfet de Dunkerque.

La décision proposée par le CODERST du 20 octobre fait suite aux discussions engagées entre les services de l'Etat, la Communauté urbaine de Dunkerque et son exploitant afin d'améliorer la qualité du suivi du fonctionnement de cet outil.

De plus, dans un souci de transparence, la Communauté urbaine de Dunkerque proposera, qu'au-delà des dispositions réglementaires d'informations déjà en place, des modalités complémentaires d'information du grand public relatives au fonctionnement du CVE soient mises en œuvre. Ce point sera à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion avec la CLIS.

Contact presse :

Olivia DAUSSY

Attachée de presse CUD

03.28.23.69.75

06.45.16.92.04